



AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 15 novembre 2020

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal No 10/2020 relatif au budget 2021 de la bourse communale

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 39 et 84 du règlement du Conseil communal adopté le 8 septembre 2014, le budget de fonctionnement est soumis à l'examen de la Commission des Finances.

L'exemplaire du budget détaillé ainsi que le préavis municipal ont été remis aux membres de la commission avant la rencontre avec la Municipalité et M. Augsburg, Boursier communal. Celle-ci a eu lieu le 27 octobre 2020 à 18h00 au bâtiment PAM 3. La commission a reçu une grande partie des renseignements souhaités pour la compréhension du budget présenté.

La commission s'est à nouveau réunie le jeudi 29 octobre afin de traiter les derniers détails et/ou questions en suspens. Les questions sans réponses ont été adressées par courriel à M. Augsburg, Boursier communal, et M. Moinat en tant que membre de la municipalité et responsable du dicastère des finances de la commune.

La finalisation de ce rapport a eu lieu par échange de courriel et vidéoconférences.

COMPTES DES DERNIERES ANNEES

Comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, nous vous remettons les résultats définitifs et budgétisés durant ces dernières années et pour 2021:

Budget [CHF]

	Charges	Revenus	Amortissements	Résultats après amortissements
2021	20'336'976	21'312'465	967'705	7'784
2020	19'876'670	20'677'030	990'053	-180'693

Le budget 2021 est très légèrement bénéficiaire (Une erreur typographique s'est glissée dans le préavis – Veuillez lire le chiffre +CHF 7'784.00 en lieu et place de - CHF 7'784.00).

Comptes [CHF]

	Charges	Revenus	Amortissements	Résultats après amortissements
2019	19'505'486	20'981'931	968'575	507'870
2018	19'642'686	20'074'321	2'064'000	1'000
2017	17'460'101	*20'970'469	3'490'469	19'472
2016	20'176'397	20'192'651	2'771'000	16'254
2015	18'188'880	17'433'794	816'978	-755'086

*y compris reprise sur réserve de CHF 227'446

Amortissements [CHF]

	Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Total des amortissements
2021 budget	967'705	-	967'705
2020 budget	990'053	-	990'053
2019 budget	968'575	-	968'575
2018 comptes	874'000	1'191'000	2'064'000
2017 comptes	1'525'594	1'965'302	3'490'896
2016 comptes	1'953'000	818'000	2'771'000
2015 comptes	816'978	0	816'978

REVENUS/RECETTES

Les revenus prévus au budget sont en légère hausse [+3.07%] par rapport au budget 2020.

210.4001 – Impôt s/revenu personne physique

+ CHF 570'000.- : Les montants ont été augmentés à CHF 8'400'000.- contre CHF 7'830'000.- [+ 7.27 %] en 2020 en vue de la hausse prévue de la population.

210.4011 - Impôt s-bénéfice net des personnes morales

+ CHF 50'000.- : Ajustement de la RIE III – Hausse [+ 16.66 %] par rapport à 2020. Tendance baissière des revenus des personnes morales depuis 2019.

460.4341 – Taxes uniques de raccordement aux égouts

460.4341.1 – Taxes uniques de raccordements aux eaux claires

+ CHF 35'000.- : Les taxes uniques relatives aux raccordements en adéquation avec les nouveaux projets de construction sont en hausses. La Commission constate une relative stabilisation de ces revenus. Ces revenus poursuivent une tendance baissière malgré tout.

En complément aux principaux éléments susmentionnés reportés dans le préavis, nous avons choisi de lister quelques-unes des recettes qui ont attiré par ailleurs notre attention par leur augmentation, leur ajout ou leur retrait :

357.4272.1 Parking «Les Chavannes» recettes

- CHF 40'000.- : La Commission a constaté une baisse substantielle des recettes budgétées [- 11.92%] sur l'exploitation du Parking des Chavannes. La situation sanitaire est directement liée à la baisse des recettes. La municipalité nous a par ailleurs déjà confirmé l'annulation consécutive d'un certain nombre d'abonnements de parcage.

CHARGES

En ce qui concerne les charges, nous remarquons qu'elles sont à la hausse de CHF 460'306 (+2.31%). Nous constatons que les charges sont effectivement « planifiées dans un constant souci d'efficacité ».

190.3116 – Informatique, frais de dépannages, rep. et installations de nouv. Logic.

CHF 60'000.- : Le projet de mise à jour du parc informatique et de mise en place d'un système de GED (Gestion Electronique de Documents) se poursuit pour 2021. Il est prévu un niveau budgétaire équivalent pour ces prochaines années afin d'accompagner la mise en place des systèmes et de leur maintenance et mise à jour.

350.3116 – Equipements de vidéosurveillance

Suite à l'approbation du préavis 14/2019 par le Conseil Communal, la municipalité a budgété un montant de CHF 26'000.- pour l'installation d'un réseau de caméras de surveillance.

350.02.3141 – Entretien du Bâtiment

Un budget de CHF 40'000.-, identique à celui de 2020, est annoncé pour 2021. Ce montant sera affecté à l'installation d'un dispositif solaire de production électrique (Panneaux solaires).

351.3141 – Entretien du Bâtiment

Un montant exceptionnel de CHF 50'000.- est annoncé pour le remplacement de la chaudière du bâtiment Placette. Les travaux sont annoncés courant 2021. Le clocheton sera rénové par la même occasion.

En complément aux principaux éléments susmentionnés reportés dans le préavis, nous avons choisi de lister quelques-unes des charges qui ont attiré par ailleurs notre attention par leur augmentation, leur ajout ou leur retrait :

320.3189 Travaux facturés par des tiers

Le budget 2020 est maintenu pour 2021. Celui-ci n'a pas été consommé en raison de reports ou d'annulation de travaux forestiers, dus notamment à des événements climatiques. La liste des travaux s'est donc allongée, et par conséquent les moyens nécessaires pour 2021 doivent être maintenus selon la municipalité. La commission a pris note de ces raisons techniques et environnementales motivant le maintien d'un budget similaire à celui de 2020 pour l'exercice 2021.

352.3141 Bâtiment administratif - Entretien bâtiment

La municipalité souhaite engager des frais afin de valoriser le galea du bâtiment administratif et apporter une plus-value en construisant des salles de travail. Le coût total est budgété pour un montant de CHF 30'000.-. La commission considère cette dépense opportune afin de valoriser ce bien immobilier.

355.3141 Hôtel du Funiculaire - Entretien bâtiment

La municipalité a augmenté de CHF 10'000.- le budget rapporté à ce poste, soit un total de CHF 25'000.- pour 2021 contre CHF 15'000.-. Cet écart est dû au projet d'acquisition et de transformation d'une des deux cabines remplacées dans le cadre des travaux effectués sur la ligne funiculaire Cossonay – Penthaz exploité par les transports publics MBC. Ladite cabine sera installée dans les jardins de l'hôtel du funiculaire et transformée en attraction touristique disponible pour les clients de l'établissement. Bien que le coût de ce poste augmente de 66 %, la commission comprend la démarche de valorisation et d'exploitation d'un patrimoine associé à l'hôtel. Pour information, la seconde cabine a été acquise par un établissement d'Yverdon-les-Bains.

367.3151 Contrats d'entretien (Chauffage divers)

La commission a constaté une augmentation de +257 % du budget entre 2020 et 2021 de ce poste. Après clarification de la part de la municipalité, il se trouve que les services d'entretien des installations de chauffage, notamment, de la salle polyvalente inclus dans les garanties du matériel sont arrivés à échéance. C'est pourquoi afin de maintenir le niveau d'entretien requis au bon fonctionnement de ces installations, des contrats de maintenance ont été conclus avec les prestataires choisis par la municipalité.

430.3123 Eclairage public (Electricité)

La Commission a constaté une baisse du budget affecté à ce poste de l'ordre de -28 %. Après clarification par la municipalité, il se trouve que l'efficacité énergétique liée à l'utilisation de lumières du type LED a permis de faire économiser un montant substantiel reporté sur les comptes de la commune. La commission se réjouit de constater un exemple supplémentaire d'économie financière et préservation de l'environnement. La Commission a suggéré à la municipalité de mettre en lumière plus régulièrement ce type de constatation aux membres du Conseil Communal.

430.3142.1 – Entretien réseau routier, assainissement du bruit

Le montant budgété de CHF 250'000.- se répartit comme suit : CHF 110'000.- pour du phono-absorbant pour la route d'Aubonne, CHF 90'000.- pour celle de Gollion et CHF 50'000.- pour les divers et imprévus.

La commission des finances tient à rappeler qu'une part importante des charges (environ CHF 8'000'000.-) n'est pas maîtrisable par la Municipalité et que, par conséquent, des variations plus ou moins importantes peuvent la surprendre. Nous sommes cependant confiants et estimons que la Municipalité, de par l'expérience acquise ces dernières années, a estimé les charges non maîtrisées avec diligence avant de les inscrire au budget.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité, vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 10/2020 relatif au budget 2021 de la Bourse communale
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'adopter le budget de la Bourse communale pour l'année 2021 tel que présenté.

Pour la commission des finances :

Bosco Ehrbar Renata

.....

Cretegny Joachin

.....

Javier Aguilar

.....

Zufferey Philippe

.....

Sigrist Thomas (rapporteur)

.....

The image shows four handwritten signatures in blue ink, each placed over a horizontal dotted line corresponding to a member of the finance commission. The signatures are: 1. A stylized signature for Renata Ehrbar. 2. A signature for Joachin Cretegny. 3. A signature for Philippe Zufferey. 4. A signature for Thomas Sigrist.